

MAIRIE D'AUBIAT

REHABILITATION D'UNE GRANGE EN MAIRIE

REGLEMENTATION THERMIQUE APPLICABLE

Les caractéristiques du projet :

- ✚ SHON < 1000 m²
- ✚ Année de construction : antérieure à 1948

La RT globale ne s'applique pas, le projet est soumis à la « RT existant éléments par éléments ».

Conformément à l'**arrêté du 3 mai 2007** relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants, les parois devront présenter les caractéristiques thermiques minimum définies ci-après.

✚ Mur extérieur

- $R \geq 2,3 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$ (minimum réglementaire)
- $R \geq 2,4 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$ (certificats d'économie d'énergie)

Préconisation : $R = 3,75 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$

Exemple : 120 mm de GR32

✚ Plancher sur terre-plein – isolant sous dallage

- $R \geq 2 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$ (minimum réglementaire)
- $R \geq 2,4 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$ (certificats d'économie d'énergie)

Préconisation : $R = 3,65 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$

Exemple : UNIMAT SOL 140mm

✚ Plafond - combles

- $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$ (minimum réglementaire)
- $R \geq 5 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$ (certificats d'économie d'énergie)

Préconisation : $R = 8 \text{ m}^2 \cdot \text{°C/W}$

Exemple : Laine à souffler ROCKWOOL JETROCK 365mm

✚ Menuiseries extérieures

- $U_w \leq 2,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{°C}$ (minimum réglementaire)
- $U_w \leq 1,8 \text{ W/m}^2 \cdot \text{°C}$ (certificats d'économie d'énergie)

Préconisation : $U_w = 1.6 \text{ W/m}^2 \cdot \text{°C TL=50\%}$